

REGISTRE DES DELIBERATIONS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 20.04.2026

RAUCOURT

54610



Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Nombre de procurations : 2

La convocation adressée le 15.04.2026 avec comme ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- Modification des délégués de la commission du syndicat des eaux.
- Vote du CFU 2025.
- Affectation du résultat 2025.
- Vote du budget 2026.
- Vote des taux d'imposition 2026.
- Questions diverses
 - o Information sur la parcelle ZI18 (Club Canin)
 - o Information sur la parcelle AB162 (entrée du village)
 - o Information sur les élections à la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné
 - o Demande de dépôt de gravats à la décharge communale

La Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 27.04.2026 et transmise au contrôle de légalité le 27.04.2026.

La Maire,
Sabine DEGUILI



2026-14 TAUX IMPOSITION 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des voix (6 voix pour et 5 voix contre),

- décide d'augmenter de 3% les taux des impôts locaux pour 2026 (état 1259 annexé à la présente délibération).

Le détail des taxes directes locales est détaillé comme suit :

	Base	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière (bâti)	188 800	28.44%	53 694.72 €
Taxe Foncière (Non bâti)	15 900	14.38%	2 286.42 €
Taxe d'Habitation	7 800	6.09%	475.02 €

A RAUCOURT, les jours mois et an susdits
Mme Sabine DEGUILI,
La Maire



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	185 027	27,61	96,11	188 800	52 128	28.44	53 695
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	15 867	13,96	118,12	15 900	2 220	14.38	2 286
Taxe d'habitation (TH)	10 167	5,91	43,90	7 800	461	6.09	475
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					54 809		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	56 456
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		28.44		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	56 456	=	1.030049		
Taxe d'habitation (TH)	54 809		6.09		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			233	0	-11 969	-18 313	-30 049

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
56 456		-30 049		26 407

À NANCY

Le 25 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
GAUTIER BERTRAND

Le 20/04/2026

Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES		
Taxe foncière sur le bâti :			Taxe foncière sur le bâti :			a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste		18	a. Par le conseil municipal			b. Centrales électriques		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0	b. Par la loi		2 338	c. Centrales photovoltaïques		
c. Locaux industriels		0	Taxe foncière sur le non bâti :			d. Centrales hydrauliques		
d. Logements sociaux et longue durée		0	a. Par le conseil municipal			e. Centrales géothermiques		
Taxe foncière sur le non bâti :			b. Par la loi (terres agricoles)		6 702	f. Transformateurs électriques		
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)			g. Stations radioélectriques		
a. Dotation pour perte de THLV			Cotisation foncière des entreprises :			h. Installations gazières et autres		
b. Dotation pour recentrage THRS			a. Par le conseil municipal			i. Taxe sur les pylônes		
c. Mayotte		>>>	b. Par la loi			5. RÉFORMES FISCALES		
Cotisation foncière des entreprises :			3. BASES DE TAXE D'HABITATION			a. TVA compensant la TH		>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		>>>	a. Résidences secondaires et assimilées		5 000	b. TVA compensant la CVAE		0
b. Base minimum			b. Logements vacants soumis à la THLV		2 800	c. Coefficient correcteur		0,568704
c. Locaux industriels			c. Correction des bases THRS			d. Taux FB commune 2020		5,25
d. Autres allocations			d. Correction des bases THLV		-2 288	e. Taux FB département 2020		17,24
			e. Correction des bases MTHRS		>>>			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :		
	national 12	départemental 13				a. National		>>>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	38,24	99,48	3,37	96,11	b. Communal		>>>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	29,60	127,98	9,86	118,12	Taux maximum :		
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,72	59,18	15,28	43,90	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale		>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...			6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>	a. Taux moyen départemental		14,15			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>	b. Taux maximum de la majo		1,42			23,28